



HAL
open science

Daniel J., (2021), Fiche thématique 1 : L'espace maritime métropolitain et le site d'étude pilote, Chaire maritime.

Jérémy Daniel

► **To cite this version:**

Jérémy Daniel. Daniel J., (2021), Fiche thématique 1 : L'espace maritime métropolitain et le site d'étude pilote, Chaire maritime.. [0] Université de Nantes (FR). 2021. hal-03423939

HAL Id: hal-03423939

<https://hal.science/hal-03423939>

Submitted on 10 Nov 2021

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Chaire maritime

Chaire de recherche sur les dynamiques des activités humaines en mer et la planification de l'espace maritime

Fiche thématique n° 1

L'espace maritime métropolitain et le site d'étude pilote

Jérémy Daniel

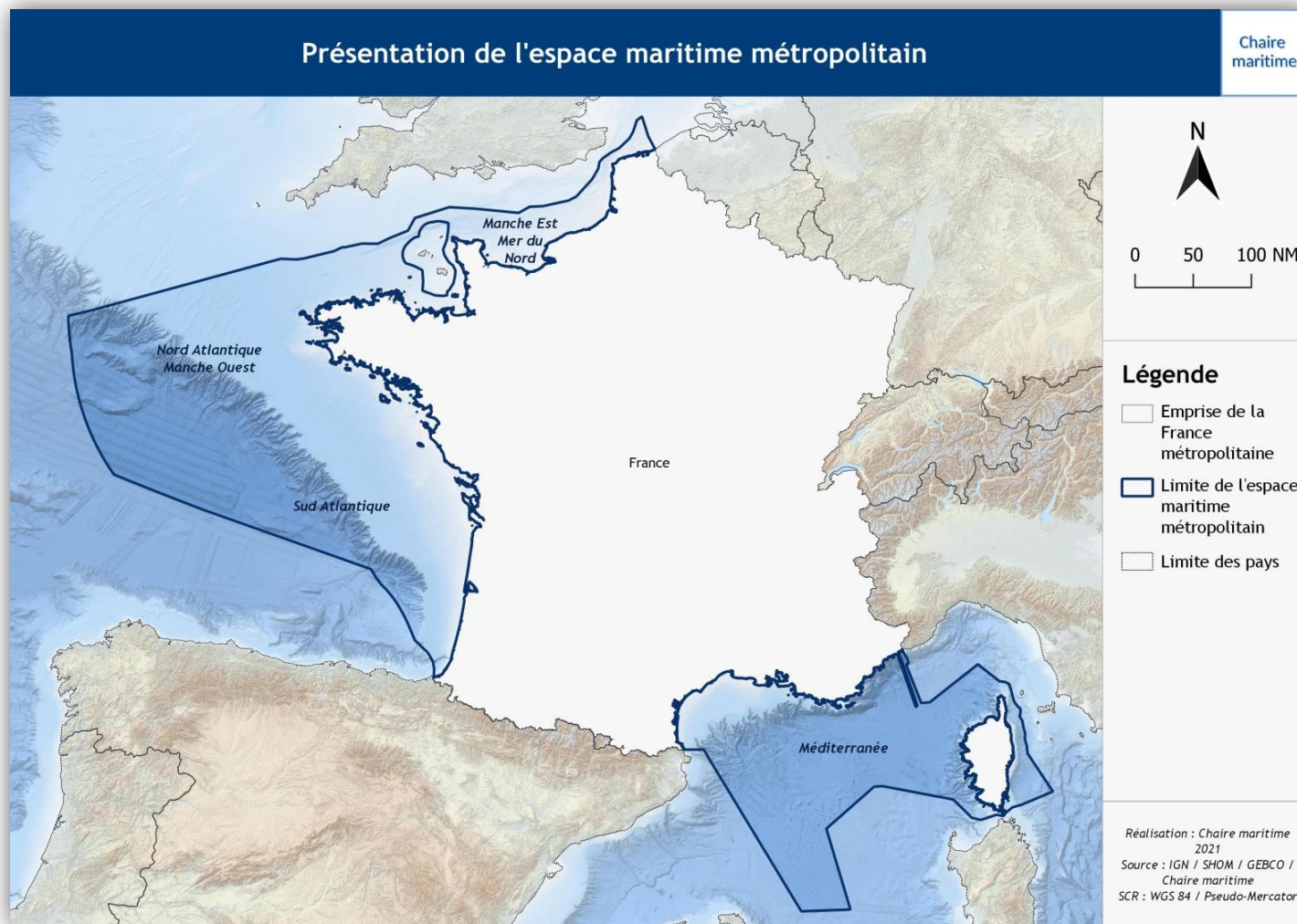


Dans le cadre de la planification spatiale marine (PSM), la Chaire maritime a pour ambition de développer et de partager une réflexion novatrice sur les dynamiques et les interactions des usages anthropiques de la mer.

Pour ce faire, dans un contexte de transformation et de diversification significative des activités humaines, l'étude et l'analyse des évolutions spatiales et temporelles est devenue un enjeu primordial, en particulier au vu de la complexité des interactions entre les usages.

Afin de pouvoir étudier et décrire les activités humaines en mer, il est donc nécessaire de définir une emprise spatiale de référence permettant de définir un cadre de recherche précis.

Cette fiche a pour vocation de proposer une méthode de représentation de l'emprise de l'espace maritime métropolitain et du site choisis pour réaliser l'étude pilote.



L'espace maritime

L'espace maritime est un concept qui désigne une étendue d'eau salée en communication libre et naturelle (regroupant les mers et océans), qui au contraire de l'espace terrestre, ne présente pas en surface de caractéristiques paysagères ou géomorphologiques permettant une délimitation d'espaces géographiques facilement identifiables.

Les limites administratives en mer sont calculées à partir d'un linéaire de référence terrestre selon une mesure en mille nautique (NM) et représente ainsi une zone d'étude d'une surface très importante d'environ 370 000 km².

Cette absence de repère spatiaux au sein d'un espace très étendue et la difficulté d'acquisition des données au sein de celui-ci rend la dynamique des activités humaines problématique à représenter et donc à analyser.

Les limites administratives

La souveraineté de l'état français est définie par l'ordonnance n°2016-1687 du 8 décembre 2016. Ce texte de loi définit les principes généraux de l'exploitation des ressources de la mer (vivantes ou non-vivantes de l'espace aérien, du sol et du sous-sol), ainsi que les droits et devoirs d'un état sur son espace maritime.

Dans ce document, l'espace maritime métropolitain est délimité successivement par :

- les limites de l'inscription maritime
- les lignes de base,
- les eaux intérieures,
- la mer territoriale (0 à 12 NM),
- la zone contigüe (12 à 24 NM),
- la zone économique exclusive (0 à 200 NM),
- le plateau continental

Le site d'étude

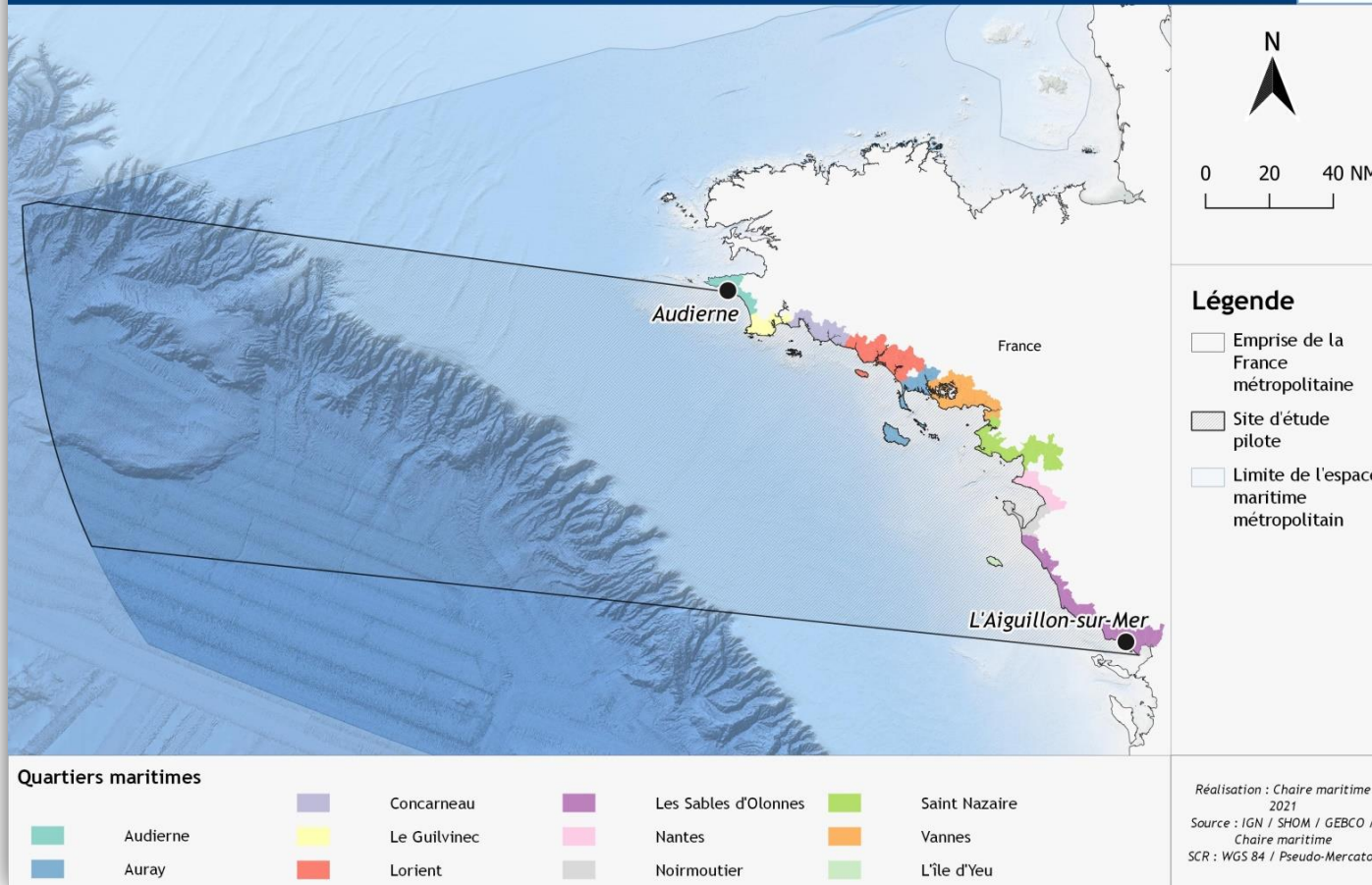
L'espace maritime théorique numérisé est bordé par 38 quartiers d'immatriculations (ou maritimes) et de 926 communes soumises à la loi Littoral et permet d'identifier et de localiser les activités humaines en mer.

Au vu de la surface très importante de cet espace et pour faciliter les essais méthodologies de représentation spatio-temporelle, un site pilote est défini afin de limiter l'emprise spatiale de la zone d'étude.

Ce site pilote s'étend de la baie d'Audierne à la baie de l'Aiguillon. Cette délimitation théorique de l'emprise du site pilote est nommée « Bretagne Sud et Pays de la Loire » et permet d'avoir accès sur un espace plus restreint à une gamme d'usages humains diversifiés et plus facilement identifiables.

Présentation du site d'étude pilote

Chaire maritime



Résultats

L'identification des délimitations maritimes ont permis de définir un espace théorique tout en s'affranchissant de questions juridiques liées aux accords entre pays pour définir les zones économiques exclusives, ce qui va permettre de donner un cadre à l'identification et à la collecte des jeux de données représentant les usages anthropiques.

Le site pilote ainsi défini représente une surface d'environ 100 000 km² et est bordé de 11 quartiers maritimes et de 147 communes soumises à la loi Littoral.

La proximité du site d'étude pilote a également été influencée par la proximité de la Chaire maritime avec certains partenaires présents dans cette zone d'étude.